



Le 20 avril 2018

Destinataires : Organismes de réglementation provinciaux et territoriaux du secteur médical

Objet : Changement de la réglementation concernant la méthadone

La Société canadienne des médecins de soins palliatifs applaudit les efforts déployés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les organismes de réglementation du secteur médical pour résoudre les problèmes croissants de toxicomanie liée à l'abus des opioïdes. Il est à souhaiter que le fait d'encourager plus de médecins à bien se renseigner sur l'usage de la méthadone et l'accessibilité accrue de la méthadone à des fins thérapeutiques accroissent le bassin de praticiens capables de prendre en charge les cas d'abus.

Nous nous inquiétons en revanche des modifications apportées aux règlements pris par Santé Canada en vertu de la [Loi réglementant certaines drogues et autres substances](#), puisqu'il n'est plus nécessaire de soumettre une preuve de formation pour bénéficier de l'exemption permettant de prescrire de la méthadone comme traitement antidouleur ou comme traitement de substitution aux opioïdes dans les cas de toxicomanie.

La méthadone est l'un des médicaments prescrits pour contrer la douleur et, en particulier, la douleur neuropathique. Étant donné ses caractéristiques pharmacocinétiques, son application est plus complexe que celle des autres opioïdes. Peu de médecins sont suffisamment formés sur ce plan, et il faut donc améliorer la situation pour répondre aux besoins des populations qui recourent à nos soins. Nous sommes très inquiets de l'absence de formation prédoctorale et postdoctorale en matière de prise en charge de la douleur, hors du domaine pharmaceutique. Il faut combler cette lacune. Il faut entre autres inciter les facultés de médecine à intégrer dans leurs cours obligatoires les compétences de base en médecine palliative, y compris la prise en charge de la douleur.

Aux médecins en exercice qui n'auraient pas cette formation, nous suggérons l'excellent cours agréé offert gratuitement par le Portail palliatif canadien, à l'adresse <http://www.methadone4pain.ca> [en anglais]. Il y a lieu de recommander fortement ce genre de cours – voire de le rendre obligatoire – à quiconque est susceptible de prescrire de la méthadone comme traitement analgésique. Nous recommandons d'ailleurs de rendre cette formation obligatoire à la prescription de méthadone. Nous recommandons par ailleurs que cette mesure soit cautionnée par la ministre Petitpas Taylor et par les ministres provinciaux et territoriaux de la santé.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou si vous souhaitez discuter du sujet plus avant.

Le conseil d'administration

Dr J. David Henderson, président, drj davidhenderson@gmail.com

D^{re} Leonie Herx, présidente désignée
D^{re} Anne Boyle, trésorière
D^{re} Stephanie Connidis, secrétaire
D^{re} Monica Branigan

D^r Bruno Gagnon
D^r Ebru Kaya
D^r Stephen Singh
D^{re} Anna Voeuk

Société canadienne des médecins de soins palliatifs

Suite 584
1A – 12830 – 96 Avenue
Surrey, BC V3V 0C2
T: (604) 341-3174; F: (604) 583-0645